

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

19-54

Décision de délégation générale de signature

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons en date du 23 septembre 2019,

DECIDE

A compter du 23 septembre 2019,

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur José PULIDO, directeur adjoint en responsabilité de la direction des services économiques et logistiques et coordonnateur du pôle ressources physiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, sans que l'absence ou l'empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Yannick GIRAULT, directeur adjoint en responsabilité de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE et de Monsieur José PULIDO, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.







Article 3 : Délégation permanente est donnée à Madame Laura KEIFLIN, directrice adjointe en responsabilité de la direction des ressources financières, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO et de Monsieur Yannick GIRAULT, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Eric HEYRMAN, directeur adjoint en responsabilité de la direction de la stratégie, des activités, des affaires médicales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT et de Madame Laura KEIFLIN, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Hervé BERNARD, directeur des soins faisant fonction, en responsabilité de la direction des soins et chargé de la délégation aux usagers, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT, de Madame Laura KEIFLIN et de Monsieur Eric HEYRMAN, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 6 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Frédéric FACQ, directeur adjoint en responsabilité du pôle Gériatrie, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT, de Madame Laura KEIFLIN, de Monsieur Eric HEYRMAN et de Monsieur Hervé BERNARD sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 7 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation de signature sont joints ci-dessous à la présente décision.

| Titulaire de la délégation | Signature et paraphe |
|---|--|
| José PULIDO Directeur adjoint |  JP |
| Yannick GIRAULT Directeur adjoint |  Y.G. |
| Laura KEIFLIN Directrice adjointe |  L.K. |
| Eric HEYRMAN Directeur adjoint |  EH. |
| Hervé BERNARD Directeur des soins faisant fonction |  HB. |
| Frédéric FACQ Directeur adjoint |  f. f |

Article 8 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

Article 9 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 3 octobre 2019

Le Directeur

E. LAGARDERE